



Le 09 décembre 2025, l'OMEP France a participé au **symposium international sur le droit à l'éducation**, organisé au siège de l'UNESCO à Paris, à l'occasion du **65^{ème} anniversaire de la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement**. Cet événement international a réuni des experts, représentants d'États, organisations internationales, chercheurs, enseignants, parents, jeunes et acteurs de la

société civile afin de réfléchir collectivement à l'**avenir du droit à l'éducation face aux crises mondiales actuelles**. Les échanges ont mis en lumière un constat partagé : malgré les progrès importants réalisés en matière d'accès à l'éducation depuis plusieurs décennies, une crise éducative mondiale persiste. Des millions d'enfants et de jeunes restent exclus de l'école ou n'atteignent pas les compétences fondamentales, tandis que les conflits armés, les déplacements forcés, les inégalités sociales, la fracture numérique et le changement climatique fragilisent davantage les systèmes éducatifs.

La situation des enfants en contexte de conflit a été particulièrement soulignée, notamment avec l'intervention de **S.E. Dr. Amjad Barham, ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de l'Etat de la Palestine**, où la destruction massive des écoles, les atteintes aux enseignants et aux élèves et l'interruption prolongée des apprentissages constituent de graves violations du droit à l'éducation. Les intervenants ont rappelé que la sécurité physique et émotionnelle des enfants est une condition préalable à tout apprentissage et ont appelé à une mobilisation internationale renforcée pour protéger l'éducation en situation de crise.

Le symposium a également abordé les défis posés par la **transformation numérique et l'intelligence artificielle**. Si ces outils offrent des opportunités nouvelles pour personnaliser les apprentissages et élargir l'accès au savoir, ils risquent également d'accentuer les inégalités existantes lorsque l'accès aux technologies, aux infrastructures et aux compétences numériques n'est pas garanti pour tous. Les discussions ont insisté sur la nécessité d'une **approche éthique, inclusive et centrée sur l'humain**, rappelant que la technologie ne peut se substituer au rôle fondamental des enseignants. De nombreuses interventions ont mis en avant l'importance de dépasser une conception du droit à l'éducation limitée à la seule scolarisation pour affirmer un véritable **droit à l'apprentissage tout au long de la vie**. Cette approche implique d'investir **dès la petite enfance**, y compris durant les 1000 premiers jours, de soutenir les parcours éducatifs des jeunes et de garantir aux adultes et aux personnes âgées des opportunités continues de formation et de reconversion.

Une attention particulière a été portée à l'**égalité filles-garçons** et au **rôle central des parents et des communautés** dans la réalisation du droit à l'éducation. Les obstacles persistants à la scolarisation des filles, notamment en Afrique, liés aux normes sociales, à la pauvreté, aux mariages précoces ou au manque d'infrastructures adaptées, ont été largement évoqués. Les participants ont souligné que l'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école et que le renforcement des capacités parentales constitue un élément clé de systèmes éducatifs inclusifs et équitables.

Une session parallèle, animée par **Rokhaya Diawara**, spécialiste de programme, a permis d'approfondir une réflexion centrale sur l'**avenir du droit à l'éducation** à travers une série de questions fondamentales : **quand et où l'apprentissage commence-t-il et se termine-t-il ? Comment évalue-t-on les acquis ?** Ces interrogations ont conduit à des échanges qui ont souligné que le droit à l'éducation s'étend bien au-

delà de l'école et doit garantir à chaque individu, à chaque étape de sa vie, la **possibilité d'apprendre, de réapprendre et de développer** ses compétences, dans des contextes formels, non formels et informels. Cette continuité est essentielle pour assurer la **cohérence des parcours éducatifs**, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, et pour permettre à chacun de participer pleinement à la vie sociale, économique et démocratique. L'éducation a ainsi été rappelée non seulement comme **un droit fondamental en soi**, mais aussi comme le **socle indispensable** à la réalisation de l'ensemble des autres droits humains. Le rapport mondial 2024 sur l'éducation et la protection de la petite enfance révèle que, dans les pays à faible revenu, près de 60 % des enfants n'ont accès à aucune forme de soins et d'apprentissage précoce avant l'entrée à l'école primaire. Sur cette base, de nouvelles approches ont été évoquées pour concrétiser le droit à l'apprentissage tout au long de la vie, telles que les **comptes individuels d'apprentissage**, les **chèques-formation**, qui visent à rendre l'éducation plus mobile, plus équitable et plus adaptée aux transformations du monde du travail.

L'**OMEP France** a pris part activement aux discussions [ici](#), en réaffirmant son engagement en faveur de la petite enfance, de l'éducation inclusive et de la protection du droit à l'éducation dans tous les contextes. Ainsi, la reconnaissance du droit à l'éducation des jeunes enfants ne peut se limiter à l'extension de l'offre d'accueil, mais doit garantir la **qualité des environnements éducatifs**, le respect du rythme de développement de l'enfant et la valorisation des approches pédagogiques fondées sur le jeu, l'exploration et les interactions sociales.

En clôture des échanges, **Madame Sarah El Haïry, Ministre et Haute Commissaire à l'Enfance**, a pris la parole pour rappeler avec force que le droit à l'éducation commence dès la naissance et constitue un levier fondamental pour la construction de sociétés pacifiques, inclusives et durables. Elle a souligné que les **premières années de la vie, et en particulier la période des 0 à 3 ans**, représentent une étape décisive dans le développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant, et conditionnent largement les parcours éducatifs ultérieurs. La Haute Commissaire a insisté sur la nécessité de dépasser une approche strictement éducative pour adopter une **vision globale et intersectorielle**, intégrant l'éducation, la santé, la protection sociale et le soutien à la parentalité.



Ce symposium a permis de réaffirmer que la **petite enfance constitue le socle du droit à l'apprentissage tout au long de la vie**, et qu'un investissement précoce, cohérent et durable en faveur des jeunes enfants est non seulement une obligation en matière de droits humains, mais également un choix stratégique pour le développement des sociétés. Ces orientations rejoignent pleinement l'engagement historique de l'**OMEP** en faveur de l'éducation et du bien-être de la petite enfance à l'échelle internationale.